

PARENTS

La Maison de la Petite Enfance « La Balan'Selles » qui regroupe Halte-garderie et Relais Assistantes Maternelles est ouverte.

A cette occasion, espérant vous être utile, le C.C.A.S de Selles-sur-Cher vous informe qu'il met à votre disposition les prestations suivantes :

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

« LA BALAN'SELLES »

7 Allée des Soupirs

41130 SELLES-SUR-CHER

☎ 02 .54 .97 .65 .04

<u>Lundi</u>	Permanence téléphonique	13h30 - 17h00
<u>Mardi</u>	Halte-garderie	8h30 - 17h30
<u>Mercredi</u>	Permanences RAM	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00
<u>Jeudi</u>	Halte-garderie	8h30 - 17h30
<u>Vendredi</u>	RAM : Atelier d'éveil et Médiathèque 1 fois par mois Accueil des familles sur RV	9h00 - 12h00 10h30 - 11h30 13h00 - 16h00

1 - LA HALTE - GARDERIE

Où ?

Au n° 7 Allée des Soupirs, au rez de chaussée dans un bâtiment communal complètement rénové, avec un jardin clos.

Jours et horaires d'ouverture :

Mardi et Jeudi de 8h30 à 17h30

Fonctionnement

La Halte-garderie accueille des enfants de 3 mois à 4 ans pendant la journée.

Pour une heure ou plus selon les besoins, les parents peuvent se libérer en toute sécurité pour faire des achats, des démarches administratives, aller à des consultations médicales ou profiter de temps de loisirs.

L'enfant participe à des activités manuelles, psychomotrices, chants et danses, contes et marionnettes.

Il fait l'expérience en douceur de la vie en collectivité.

Notre structure peut recevoir jusqu'à 14 enfants en même temps (agrément P.M.I.).

Trois professionnelles de la petite enfance les accueillent pendant le temps que vous déterminerez avec elles :

Directrice : J. MORDANT (Educatrice Jeunes Enfants)

S. LOUBIGNAC (Educatrice Jeunes Enfants)

C. DOS REIS (Agent social CAP Petite enfance)

Comment s'inscrire ?

Inscriptions sur rendez-vous auprès de la Directrice :
Madame J. MORDANT
☎ 02.54.97.65.04

Le lundi de 13h00 à 17h00

Le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi de 13h00 à 16h00

Afin de répondre aux besoins du plus grand nombre, la Halte-garderie propose désormais plusieurs formules.

Accueil régulier, contractuel, mensuel

Ce contrat d'accueil mensuel est déterminé en heures en fonction des besoins des familles.

Accueil occasionnel

Il offre la possibilité d'accueil à l'heure, en fonction des heures disponibles.

Accueil d'urgence

Urgence sociale ou médicale

Coût

La participation financière des parents se fait conformément aux instructions de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Elle est déterminée sur la base des ressources et la composition de la famille dans les limites annuelles d'un prix plancher et d'un prix plafond.

Le tarif varie de 0.17 € à 2.63 € par heure de gard. Un tarif hors commune et hors département est prévu.

Les repas, ainsi que les couches et produits d'hygiène sont à la charge des parents.

2 - LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M)

Une professionnelle Petite enfance à votre écoute :

Renseignements au ☎ : 02.54.97.65.04

Le lundi : 13h00 - 17h00

Le mercredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Le vendredi 13h00 - 16h00

Ce service a pour objectif d'organiser et d'harmoniser le rapprochement de l'offre et de la demande pour l'accueil des jeunes enfants au domicile des assistantes maternelles pendant le temps de travail des parents.

Ses missions essentielles

1° Animer un réseau d'assistantes maternelles en les aidant dans leur activité professionnelle.

2° Faciliter les recherches et les démarches administratives avec les parents et les informer de leurs droits et devoirs d'employeurs.

3° Susciter l'agrément et la formation des assistantes maternelles non agréées.

Dans un espace réservé au R.A.M, les assistantes maternelles trouveront un lieu d'information, d'échange et d'écoute le vendredi de 9h00 à 12h00. Egalement, un vendredi par mois de 10h30 à 11h30, rendez-vous à la médiathèque pour l'heure du conte et de la lecture.

De plus, une fois par trimestre dans le cadre de ses activités, une soirée à thème est organisée et animée par la Directrice de la Balan'Selles.

[Le R.A.M est également ouvert aux parents](#) qui recherchent une assistante maternelle ou qui souhaitent des renseignements d'ordre administratif ou éducatif : [Accueil des familles sur rendez-vous le vendredi de 13h00 à 16h00](#) .